



Apprentissage d'installatrice/installateur solaire CFC et de monteuse/monteur solaire AFP - un guide pour les entreprises

Vous souhaitez proposer l'apprentissage d'installatrice/installateur solaire CFC ou de monteuse/monteur solaire AFP. Surtout si vous formez des personnes pour la première, vous vous posez de nombreuses questions. Dans ce guide, nous vous fournissons volontiers des informations à ce sujet et vous montrons pas à pas la procédure à suivre jusqu'à ce que la place d'apprentissage puisse être pourvue avec succès.

Si vous avez d'autres questions sur l'apprentissage dans le solaire, écrivez-nous à : berufsbildung@swissolar.ch

1. Motivation et possibilités

Déterminez si la motivation pour proposer une activité de formation existe vraiment au sein de l'entreprise, notamment s'il y a du temps pour accompagner et former les apprenti(e)s. Dans votre entreprise, les apprenti(e)s peuvent-elles/ils apprendre tout ce qui est exigé par le plan de formation ? Il est préférable de clarifier les questions très tôt avec une/un spécialiste du centre de formation Polybat, de Swissolar ou de l'office ou du service de la formation professionnelle, ou avec des collègues d'une entreprise formatrice expérimentée.

2. Choisir une formation professionnelle initiale appropriée

Définissez le type de formation que vous souhaitez proposer : un apprentissage de 3 ans pour devenir installatrice/installateur solaire CFC et/ou un apprentissage de 2 ans pour devenir monteuse/monteur solaire AFP. Ou les deux. Il est souvent judicieux de proposer les deux apprentissages. Selon la situation, les apprenti(e)s peuvent passer de l'AFP au CFC ou inversement.

3. Déterminer le poste de travail

Déterminez si vous avez des places de formation adaptées dans l'entreprise. Celles-ci seront vérifiées ultérieurement dans le cadre de la visite préalable de la nouvelle entreprise formatrice effectuée par un spécialiste du canton.

SWISSOLAR 

Swissolar Geschäftsstelle
Neugasse 6
8005 Zürich
+41 44 250 88 33
info@swissolar.ch

Agence Suisse romande
+41 24 566 52 24

Segretariato Svizzera italiana
+41 91 796 36 10

Avec le soutien de

 **suisseénergie**





4. Désigner une formatrice ou un formateur

Désignez une formatrice ou un formateur au sein de l'entreprise et planifiez son éventuel programme de formation. Les conditions requises pour devenir formatrice/formateur sont les suivantes :

- un certificat fédéral de capacité dans la profession dans laquelle elle/il forme les apprenti(e)s ou une qualification similaire. Professions apparentées : coureuse/couvreur CFC, étancheuse/étancheur CFC, façadière/façadier CFC, ferblantière/ferblantier CFC, installatrice/installateur en chauffage CFC, charpentière/charpentier CFC, installatrice-électricienne/installateur-électricien CFC, électricienne/électricien de montage CFC
- avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine dans lequel elles/ils forment les apprenti(e)s
- cours pour formatrices/formateurs en entreprise suivi ou prévu (40 heures) ou diplôme fédéral reconnu pour formatrices/formateurs en entreprise ou preuve correspondante
- Les futur(e)s formatrices/formateurs trouveront toutes les informations sur la qualification et le cours en cliquant sur le lien suivant : www.formationprof.ch/dyn/7154.aspx

5. Autorisation de former

L'étape suivante consiste à soumettre une demande d'autorisation de former auprès du canton. Même si vous formez déjà des apprenti(e)s dans une autre profession ou sur un autre site, vous devez demander une autorisation de former supplémentaire. Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Obtention d'une autorisation de former
- Fiche personnelle remplie

incluant le certificat de capacité, le diplôme de formatrice/formateur en entreprise

Engagement écrit sur les mesures d'accompagnement relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé pour les jeunes en formation professionnelle initiale. Vous trouverez la personne de contact pour la demande d'autorisation auprès de l'office ou du service de la formation professionnelle de votre canton.

SWISSOLAR 

Swissolar Geschäftsstelle
Neugasse 6
8005 Zürich
+41 44 250 88 33
info@swissolar.ch

Agence Suisse romande
+41 24 566 52 24

Segretariato Svizzera italiana
+41 91 796 36 10

Avec le soutien de

 **suisseénergie**





6. Planifier la formation dans l'entreprise (plan de formation)

Les formatrices/formateurs mettent sur pied un plan de formation dans l'entreprise. Ce plan de formation définit les tâches que les apprenti(e)s devront apprendre à faire au sein des départements de l'entreprise et indique quel(le) professionnel(le) se chargera de les former. Cela permet de garantir que les apprenti(e)s apprennent les tâches et connaissances prescrites importantes pour l'exercice de la profession durant leur formation en entreprise. Le plan de formation en entreprise vous permet d'avoir une vue d'ensemble sur toute l'année de formation et de planifier les travaux.

Définissez aussi votre plan de formation en entreprise avec l'école professionnelle et les cours interentreprises (CIE), afin d'éviter des dates qui se chevauchent. Tenez compte des heures d'enseignement supplémentaires telles que les cours facultatifs ou d'appui ou, le cas échéant, de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

Le tableau de coopération des lieux de formation (TCLF) du plan de formation offre une bonne vue d'ensemble.

www.swissolar.ch/fr/formation/apprentissage/devenir-une-entreprise-formatrice

Vous trouverez ici un exemple de plan de formation en entreprise :

www.formationprof.ch/fr/preparation/planifier-la-formation-professionnelle-initiale

7. Conclure un contrat d'apprentissage

En tant qu'entreprise, vous et vos futur(e)s apprenti(e)s (ou les personnes investies de l'autorité parentale) devez signer un contrat d'apprentissage. Celui-ci doit être approuvé par l'office ou le service cantonal de la formation professionnelle.

Voici toutes les informations concernant le contrat d'apprentissage :

www.formationprof.ch/fr/preparation/le-contrat-dapprentissage

8. Félicitations !

Vous êtes désormais une entreprise formatrice et contribuez à promouvoir la formation professionnelle initiale en Suisse. Montrez aussi votre engagement au public avec la vignette « entreprise formatrice » :

www.berufsbildungplus.ch/fr/Mitwirken/lehrbetriebe/lehrbetriebsvignette